

Séance du 26 janvier 2015.

- Présents :**
- MM. D.DRAUX, Bourgmestre ff.-Président.
B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, Fl.van HOUT,
P.BOUVIEZ, Echevins.
 - M. J.DONFUT, Président du CAS
 - MM. Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK,
P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO,
J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO,
S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ,
R.WASELYNCK, A.MALOU, E.HAMOUMI,
C.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE, Conseillers
Communaux.
 - M. Ph.WILPUTTE, Directeur Général.

M.le Bourgmestre ff. demande d'excuser l'absence de
M.F.URBAIN, Conseiller Communal et ce, pour raisons de santé.

« Au nom du Collège Communal, en ce premier Conseil de l'année, permettez-moi de vous présenter ainsi qu'à votre famille et à vos proches, au public aussi qui nous suit régulièrement ainsi qu'aux représentants de la presse, mes meilleurs vœux de bonheur, de joie et de santé mais aussi, de réussite dans votre vie professionnelle pour cette nouvelle année qui débute.

Pour toute notre région Mons-Borinage, 2015 doit être et sera une année importante, qui a déjà très bien débuté ce samedi avec le lancement de Mons-Capitale culturelle européenne.

Mons, au travers d'une programmation exceptionnelle, pour sa fête d'ouverture, a montré à un public venu de toutes parts et de tous horizons, autant voire plus nombreux que lors de sa traditionnelle Ducasse, qu'elle était capable de rivaliser avec les plus grandes villes européennes en matière culturelle et qu'elle avait aussi la capacité de rassembler jeunes, moins jeunes mais aussi une population étrangère non négligeable.

Les autres communes du Borinage, par la mise en place du Grand Ouest, prouveront, elles aussi, que notre région, souvent décriée, peut en faire tout autant.

L'année 2015 à Frameries sera capitale ! Vous le savez déjà, notre Commune sera à l'honneur le 14 mai prochain avec un spectacle d'envergure imaginé, écrit et mis en scène par des artistes locaux. Un défi de taille que nous ne raterons pas et qui, nous l'espérons, comme toutes les villes et communes de Mons-Borinage, permettront de mettre en avant tout notre savoir-faire et notre capacité de rassembler.

Pour notre Commune, plus particulièrement, je formulerai le vœu que les nombreux projets trouvent leur aboutissement, je pense principalement, en matière de travaux, aux divers chantiers qui débiteront dans les prochaines semaines afin de mieux répondre aux exigences de notre population.

Mais aussi, que l'Epicentre et le Novacentre prennent leur envol, que le complexe commercial de la route de Salik double son offre commerciale, tout ceci dans le but de dynamiser le commerce local et d'attirer de plus en plus de promoteurs importants sur notre territoire. Le vœu aussi qu'au travers de notre bonne collaboration avec la Zone de Police et notre Commissariat de Proximité, que la sécurité de nos concitoyens soit optimale.

Enfin, que nos différents services communaux puissent répondre chacun dans leur domaine respectif, aux demandes de la population afin qu'elle puisse jouir d'un service que la Commune est en droit de lui assurer.

En associant notre CPAS, de par les missions importantes qui sont les siennes, que l'on favorisera le mieux vivre ensemble.

C'est, en tous cas, les principaux souhaits que je voulais émettre en ce début d'année.

Mais, puisque je vous parle de rassembler et de mieux vivre ensemble, je ne voudrais passer sous silence les événements qui se sont déroulés le 7 janvier dernier sur le territoire français. Même si certains pensent qu'aujourd'hui, un moment de recueillement est tardif, je pense réellement, pour ma part, que la mobilisation importante que nous avons connue ces derniers temps doit fructifier. Ce n'est hélas qu'un début, on le sait maintenant. Et la guerre sans merci que nous livrent ces nouveaux ennemis ne se remportera pas avec une marche et un slogan.

On n'assassine pas des journalistes qui préparent un journal, des juifs parce qu'ils sont juifs et des policiers qui accomplissent leur mission. Un massacre programmé d'hommes et de femmes pour autant de symboles : la liberté d'expression, la liberté religieuse et le droit à la sécurité. Bref, la liberté de vivre ensemble tout simplement, chacun selon ses choix, ses opinions, ses croyances et ses différences.

Nous devons combattre, tous les jours, ici et maintenant, demain et plus tard, avec force, avec patience, cette peste identitaire.

Chacun a droit à sa patrie, à sa religion, à sa tradition, à ses racines. Personne n'a le droit de les imposer aux autres.

Le principe qui nous réunit le plus, les Français l'ont dit avec force, c'est l'acceptation des différences.

Dès lors, je vous demande d'observer une minute de silence ».

M.DISABATO, sans revenir sur tout ce qui vient d'être dit et à propos des événements tragiques qui se sont déroulés le 07 janvier dernier en France, précise qu'il faut reconnaître que la situation est très inquiétante. Il présente ses bons vœux à l'ensemble des services communaux, aux Membres du Conseil, à la presse ainsi qu'au public.

En ce qui concerne les services communaux, il ajoute qu'il n'est pas toujours aisé de travailler dans de bonnes conditions et il salue l'ensemble du personnel communal pour le travail réalisé.

M.DEBAISIEUX, au nom du groupe CDH s'associe aux bons vœux qui viennent d'être exprimés ; il souhaite une excellente année 2015 aux Membres du Conseil, à la presse et à la population framerisoise pour laquelle Mons 2015 s'annonce réjouissante.

Des bons vœux aussi pour le personnel communal qui œuvre chaque jour pour accomplir sa tâche de son mieux. On espère un renouveau économique pour la région également et on souhaite que l'Epicentre prenne son envol.

Au 1^{er} janvier 2015, 200 habitants de Frameries ont été exclus du droit aux allocations de chômage et se retrouvent dans une situation très grave. Il y a aussi lieu de penser à ceux-ci.

M.WASELYNCK prend la parole :

« Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil, cher public, mon groupe politique et moi-même vous remettons nos meilleurs vœux pour cette année 2015.

Lors des élections en mai 2014, Frameries comptait deux députés, et je ne peux que féliciter ceux-ci ainsi que féliciter notre Bourgmestre ff. et notre Echevin des Finances.

Frameries est quand même bien positionnée quant à la gestion de celle-ci.

N'étant pas, depuis mon élection, au courant de tous les dossiers venant de la Région ainsi qu'au Fédéral et, étant isolé des partis d'opposition, je n'avais accès à aucun dossier Fédéral ni de la Région. Ayant un élu dans chaque Parlement, je pourrais approfondir et anticiper quelconques décisions prises par ceux-ci en matière d'énergie, d'urbanisme, etc...

Les événements tragiques qui se sont déroulés en France nous ont tous choqués et nous espérons que notre pays n'ait pas à subir ces mêmes tragédies.

Mais, je n'ai qu'un constat... beaucoup ont défilé au nom de Charlie pour la liberté d'expression et n'avaient pas leur place dans ces manifestations.

Je ne vous donnerai qu'un exemple : l'interdiction de pouvoir organiser un meeting parce que nous n'avons pas les mêmes valeurs démocratiques et surtout également la venue de M.L.Trullemans qui, a bien sûr, gagné son procès contre RTLtv.

Alors...parlez moi encore de liberté d'expression...

Mais je ne suis pas rancunier, tout ce que je souhaite pour 2015, c'est pouvoir travailler avec tout le monde, sans faire de l'opposition inutile comme je peux parfois le constater mais bien de l'opposition utile.

J'ai également une pensée toute particulière pour les ouvriers de Doosan ainsi que pour les exclus du chômage. Je leur souhaite beaucoup de courage. Cette politique d'austérité nous fait bien peur.

Mes meilleurs souhaits à toutes et tous ».

Mme A.MURATORE au nom du groupe MR présente elle aussi ses bons vœux pour l'année 2015 à l'Assemblée, au personnel communal ainsi qu'au public et à la presse; dans ces heures sombres, elle formule et souhaite à tous beaucoup de joie.

M.le Bourgmestre ff. annonce qu'un point d'urgence sera débattu avant l'adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Intercommunale HYGEA – Assemblée Générale du 28 janvier 2015.

L'Intercommunale HYGEA tiendra son Assemblée Générale le mercredi 28 janvier 2015, à 17 heures.

Ordre du jour :

1. Modifications statutaires – Approbation;
2. Modification du contenu minimum du ROI (Règlement d'Ordre Intérieur) sous réserve de l'approbation et de l'inscription du point par le Conseil d'Administration d'HYGEA du 18 décembre 2014.

Mme FONCK revient sur son intervention qui date déjà de plusieurs mois.

Elle souhaite savoir sur quoi précisément l'Assemblée est amenée à statuer ? Soit sur l'ordre du jour présenté par l'Intercommunale soit, sur le fond des points soumis ?

M.DISABATO ajoute qu'en décembre, ce type de questions avait été soulevé et personne n'avait pu y apporter une réponse.

Au lendemain, on apprenait par la presse quelques changements liés au départ d'un partenaire privé mais dès lors, quelles en sont les raisons ? Une information se doit d'être faite, ce soir, par rapport au Conseil Communal.

Il est d'ores et déjà bien entendu que le plan stratégique établi avec le privé ne peut être le même avec le public ; quels sont les chantiers mis en œuvre ? Qu'en est-il de la mise en marche du système des poubelles à puce ? Quels sont les impacts financiers, logistiques et autres ?

Il serait intéressant d'entendre les informations utiles par rapport à toutes ces interrogations.

On entend parler de nouvelles règles qui seront d'application en mars-avril prochains en ce qui concerne l'utilisation des parcs à conteneurs. Une carte d'accès serait remise aux citoyens, on parle aussi de carte d'identité, etc...mais à quand la délivrance du document requis ? Parmi ce qui se dit, les créneaux horaires d'accessibilité aux parcs en question seraient revus. C'est inacceptable.

Il y a lieu de trouver une méthodologie adaptée aux personnes qui travaillent ; c'est très important de communiquer toutes les informations utiles à la population.

M.le Bourgmestre ff. répond que des informations liées aux cartes d'accès ont été reçues ; celles-ci seront présentées le 29 janvier prochain lors d'une réunion. L'HYGEA viendra au sein même de la Commune pour distribuer ces cartes durant 15 jours ; le document sera donc bien délivré.

M.DISABATO s'il entend bien les propos de M.le Bourgmestre, en un mois, tout sera terminé ? C'est pratiquement impossible.

Mme FONCK relève que l'on pourrait envoyer un courrier afin de demander un délai au-delà de cette quinzaine. Obtenir une période transitoire afin que les citoyens qui se présentent sans la carte d'accès puissent quand même déposer leurs déchets. On ne peut imaginer, ni accepter que des citoyens soient refoulés au parc à containers. La Commune doit pouvoir défendre les intérêts des habitants à ce propos. Dans une telle situation, d'office, on va retrouver des déchets éparpillés partout. Ça engendra non seulement une surcharge de travail pour la main-d'œuvre communale mais aussi, un surcoût financier supplémentaire pour la Commune.

M.le Bourgmestre ff. répond qu'en effet, un courrier pourrait être envoyé à l'HYGEA mais qu'elle va elle-même informer tous les habitants via un courrier, à domicile.

M.WASELYNCK faisant partie du Conseil d'Administration signale qu'une réunion est prévue ce jeudi 29/01 ; il se propose pour soulever le problème.

M.DISABATO s'insurge à propos de la méthode qui vise à estimer « à l'œil » la quantité de déchets déposés par le citoyen.

M.DUPONT était présent lors de la création de l'HYGEA ; tout le monde s'en était réjoui.

A l'époque, le projet était séduisant vu la participation d'un partenaire privé avec une garantie financière inégalée au niveau d'une Commune. Les buts ont été atteints, rencontrés en matière de tournées ; un coût élevé a été pris en charge par la Commune. La convention étant très rigide, il fallait faire des choix et l'HYGEA a connu une explosion des coûts.

Tout est fait de sorte que l'on puisse s'en sortir ; on se donne une période transitoire de trois à quatre mois mais elle est nécessaire pour sortir du modèle existant, dans l'attente de lancer le nouveau concept.

Les fonctions de Directeur Général sont assurées par une personne et un examen de recrutement sera organisé.

Pour les parcs à conteneurs, on doit s'assurer qu'avec le nouveau système tout sera mis en œuvre pour une plus grande efficacité et que la population soit correctement informée.

Au sein d'une Commission Communale, on pourrait inviter les dirigeants à venir expliquer la situation telle qu'elle se présente.

Le problème actuel est la limitation du tonnage des déchets et ce, pour le bien-être de la collectivité ; des personnes utilisent abusivement le parc et une production moyenne des déchets verts a été évaluée. Si des dépassements subsistent, celles-ci seront dès lors suspectées d'amener des déchets autres que particuliers.

Des éléments devront être clarifiés lors de cette entrevue devant la Commission et les représentants de la Commune.

Mme FONCK regrette un timing très court et préconise une attitude proactive ; il y a matière à débattre avec ces personnes lors de la Commission.

M.DEBAISIEUX ajoute qu'il siège également au Conseil d'Administration au côté de M.DUPONT. Il confirme le modèle rigide actuel qui engendre beaucoup de problèmes. Il est intervenu pour demander que dans les six mois de cette réunion, on puisse avoir un projet industriel, que tous les scénarios soient mis sur la table. Le coût vérité est à la hausse mais il regrette que ce soit dans la poche des citoyens que l'on aille chercher l'argent. Il préconise donc que l'on revienne à une base plus proportionnelle. Il existe deux phases : la collecte des déchets et le traitement de ceux-ci. Il y a lieu d'investiguer à l'effet d'aboutir à une solution équitable. Dans les six mois à venir, un nouveau projet devra être présenté.

M.DISABATO rejoint les propos de M.DUPONT mais soulève qu'il ne faut pas non plus engendrer un retour de manivelle. Vu la conjoncture économique, des habitants achètent notamment des maisons vétustes à prix réduits ; celles-ci appellent à des travaux de grandes envergures. Bien évidemment, ceux-ci se présentent au parc à containers et donc, rapidement, ils risquent fort de dépasser le tonnage arrêté. Ces personnes ne peuvent être pénalisées.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO,

**S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU,
E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Article 1 :

- d'approuver les modifications des articles statutaires suivants : 4.2 III, 4.3, 4.4 b) et d), 4.5, 7.1 § 5, 7.2 § 3, 8.1, 8.2, 10, 12, 13.3, 14, 16, 17, 19, 20 § 2, 21.2, 23, 24, 26, 27, 29, 30, 32, 33, 34, 36, 40, 42, 43, 44, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 61, 62, 63, 65, 66, 67 ainsi que les annexes, d'où une renumérotation des articles, qui seront adressées à l'Autorité de Tutelle.

Article 2 :

- d'approuver les modifications du contenu minimum du Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) qui sera applicable au Conseil d'Administration et aux Comités de Gestion de secteur sous réserve de l'approbation et de l'inscription du point à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 28 janvier 2015.

Article 3 :

- de transmettre la présente délibération à l'Intercommunale HYGEA.

La délibération requise est adoptée.

Intercommunale PNHP – Assemblée Générale du 23 février 2015.

L'Intercommunale PNHP tiendra son Assemblée Générale le
lundi 23 février 2015 à 19h00.

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du PV de l'AG du 21 novembre 2014.
2. Évaluation du Plan Stratégique 2014.
3. Budget prévisionnel 2015.
4. Points d'actualité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à
l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ,
J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO,
T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO,
S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU,
E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Article 1^{er} :

- d'approuver tous les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 23 février 2015.

Article 2 :

- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 26 janvier 2015.

Article 3 :

- de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

- de transmettre à l'Intercommunale PNHP la présente délibération.

La délibération requise est adoptée.

Personnel Communal Ouvrier - Décision de principe du recrutement statutaire d'un ouvrier manœuvre de niveau E2

Le cadre communal du personnel ouvrier prévoit entre autre :

- ☞ 8 postes d'ouvriers manœuvre de niveau E2
- ☞ 28 postes d'ouvriers qualifiés dont 25 de niveau D1 et 3 de niveau D4

Suite à la mise à la retraite d'un membre du personnel ouvrier au 01^{er} janvier 2015, et, dans le respect des priorités de besoins établies au sein du service technique, ainsi que des coûts intégrés au budget 2015, il convient de recourir au recrutement d'un ouvrier manœuvre pour assurer la poursuite du bon fonctionnement des missions qui incombent au service ouvrier.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article 1 : de déclarer l'emploi d'ouvrier manœuvre de niveau E2, vacant au cadre ouvrier du personnel communal de l'Administration

Article 2 : d'adhérer au principe de ce recrutement d'ouvrier de niveau E2.

La délibération requise est adoptée.

MONS 2015 – Projet Grand Ouest à Frameries – Exposé

Mme I.URBAIN, Echevine, présente l'exposé du projet :

« La Fête d'Automne prévue dans la fête de clôture a été supprimée par la Fondation Mons 2015. La totalité des fonds versés par la Commune et la Fondation a donc été injectée dans le projet du Grand Ouest ainsi que la somme prévue pour ce projet précis. Il y aura donc au total 113 000 € consacrés à la réalisation de ce beau projet citoyen participatif et associatif du Grand Ouest.

Dès le matin du jeudi 14 mai, Frameries fêtera sa Sainte Patronne avec la procession habituelle.

Mais aussi et surtout, après quelques années d'interruption, Frameries (re) vivra, dès 15 heures, au rythme de son célèbre « Cortège de l'Ascension » ; manifestation itinérante et festive si chère dans les cœurs des Framerisais.

A partir d'une nouvelle mouture, avec Mme D.CORNEZ aux commandes de la direction artistique, et sur une idée originale de MM.P.ROBERT & A.STOUFFS (auteur-dessinateur originaire et résident de La Bouverie), « Sorcières, Bobottes & Compagnies » plongeront les visiteurs dans l'univers si particulier du « Journal de Campagne du Capitaine Crapaud » !

La production sera assurée par le Centre Culturel ; l'Académie de Musique s'occupera de la partie artistique à laquelle s'associera l'école de danse, de Mme Valérie Mathieu, Arte Corpo.

Il s'agit d'un vaste projet participatif auquel s'associeront aussi les associations de la Commune ainsi que les écoles. Toute la population est conviée à une grande réunion d'information le 29 janvier prochain, à 18 heures, à l'Académie de Musique ; toutes les personnes désireuses de participer sont les bienvenues.

En résumé, et afin de vous mettre l'eau à la bouche, tout démarre en 1613, lorsque les Autorités arrêtent Barbe, jeune sorcière au charme surnaturel et dotée d'un talent de guérisseuse. Dénoncée par une voisine jalouse de sa beauté, elle est jugée et condamnée mais, avant de périr dans les flammes du bûcher dressé sur le site du PASS, elle lance un sort condamnant les Framerisais et fait disparaître l'ensemble du folklore de la Cité de Bosquétia ainsi que toute la joie qui l'accompagne au fond des galeries des mines.

Mais c'est sans compter sur l'intervention des Kobolds, Bobottes, Fées et autres lutins qui, aidés d'Ange et d'Esprits de Fête, combattront les Sorcières et Noirs Bonhommes pour ramener le rire et la gaieté à Frameries et à ses habitants.

Venez nombreux et nombreuses prêter mains fortes et participer à ce gigantesque cortège, une Marche Joyeuse, au départ du PASS, qui se clôturera en apothéose sur la Grand Place de Frameries et qui sera suivie d'un grand banquet populaire.

D'ores et déjà, le rendez vous est pris. »

M.DISABATO remercie Mme URBAIN pour la présentation du dossier ; la population regrettait que depuis quelques années, le cortège de l'Ascension ait été abandonné. Néanmoins, bien que 113 000 € soient consacrés pour 2015 et qu'il ne faille pas craindre quoi que ce soit, il tire la sonnette d'alarme pour les années à venir. Années au cours desquelles, on ne verra plus un tel budget consacré à ce type de manifestation populaire.

Mme URBAIN répond qu'un travail est réalisé depuis 2014 à propos de ce projet. On ne savait pas vraiment comment le mettre en place, on ne disposait pas de scénario. L'arrivée de Mme D.CORNET a permis d'avancer. Bien évidemment, on n'aura pas ce type de budget pour les années à venir ; il faudra, sur base des costumes 2015, en notre possession, poursuivre le projet. Elle ajoute que les personnes affluent réellement, la mobilisation atteint un niveau jamais espéré. Une réelle demande est présente.

Mme FONCK remercie également Mme URBAIN pour la présentation du projet. Elle appelle cependant à la vigilance car de nombreux acteurs ce sont vus écartés. Parler d'un grand partenariat c'est très bien, c'est très important. Au-delà de 2015, il faudra poursuivre dans cette approche avec les acteurs de terrain. Travailler avec l'ensemble des écoles de l'entité en misant sur l'enjeu culturel mais aussi, sans oublier l'aspect économique et les retombées positives qui en découleront.

Elle regrette que dans le cadre de Mons Capitale Culturelle des élèves devant se rendre à une exposition aient été confrontés à un prix très élevé (15 € pour certains + les frais de déplacements) sans oublier, que le groupe était limité à 20 participants. Il existe un tarif préférentiel qui devrait être appliqué à l'ensemble des écoles de la région. A ce propos, elle demande une intervention de la Commune auprès de la Fondation Mons 2015.

M.DUPONT partage l'ensemble des éléments mis sur la table ce soir ; tout le monde a réalisé l'importance, l'intérêt d'avoir un attrait culturel, touristique en s'impliquant dans le projet d'une capitale européenne pour les années à venir et non en se limitant à 2015. A Frameries, on est dans cette logique mais il ne faut pas perdre de vue qu'on ne pourra dégager tous les ans de tels montants.

De plus, Frameries a la grande chance d'avoir Mme CORNET car, sans elle, s'aurait été beaucoup plus difficile. La clef de cette réussite est la participation citoyenne. Pour MONS 2015, on s'est réellement battus avec la Fondation car, la date du 14 mai, ne lui convenait pas.

Pour Frameries, le 14 mai a toute son importance, tout son sens. Depuis trois ans, on a déjà pu relancer la procession, c'est très bien. Il faut susciter la dynamique et aussi assurer un succès. Il faudra aussi cultiver ces nouvelles dynamiques et ne pas attendre un an pour relancer l'évènement.

Mme van HOUT confirme que l'implication des écoles est d'ores et déjà confirmée. Des contacts ont eu lieu avec le Centre Culturel ; ceux-ci ont suscité un réel engouement. Il faut intéresser les enfants à ce projet, les associer. Notamment, l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie a été approché pour qu'une sensibilisation à la musique classique soit opérée dans les écoles. Le but étant de parvenir à leur faire préparer une œuvre musicale et les inviter à un spectacle. Elle ajoute que le premier spectacle se tiendra au Centre Culturel, en mars prochain.

M.le Bourgmestre ff. regrette qu'à un moment donné, la cavalcade se soit essoufflée par le manque de participation des groupes locaux. Aujourd'hui, par rapport au projet en cours, les craintes sont tout à fait dissipées. Il ajoute que depuis juin 2014, les équipes travaillent sur ce beau projet. Tout est déjà structuré et une réunion s'est par ailleurs tenue ce midi, en présence de Mme D.CORNET. 300 figurants sont déjà inscrits et les demandes continuent d'affluer. On restera très attentifs à pérenniser ce cortège dans les années futures mais avec des moyens réduits.

MONS 2015 – Projet Grand Ouest à Frameries – Approbation du contrat tripartite de coproduction entre la Fondation Mons 2015, la Commune de Frameries et l'ASBL Centre culturel de Frameries

Depuis 2009, la Commune de Frameries s'est engagée comme « Commune partenaire » de la Fondation Mons 2015 dans le cadre de « Mons 2015, Capitale Européenne de la Culture ».

Pour la mise en place du projet « Grand Ouest » à Frameries le jeudi 14 mai 2015, un contrat tripartite de coproduction entre la Fondation Mons 2015, la Commune de Frameries et l'ASBL Centre culturel de Frameries a été établi. Celui-ci régit la nature des relations entre les partenaires ainsi que les modalités organisationnelles pour la concrétisation de l'évènement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

a pris connaissance et approuve :

Article unique : le contrat tripartite de coproduction entre la Fondation Mons 2015, la Commune de Frameries et l'ASBL Centre culturel de Frameries pour la réalisation du projet « Grand Ouest » à Frameries.

La délibération requise est adoptée.

MONS 2015 – Projet Grand Ouest à Frameries – Approbation de la convention de mandat entre la Commune de Frameries et l'ASBL Centre culturel de Frameries

Pour la mise en place du projet « Grand Ouest » et des festivités qui se dérouleront à Frameries le 14 mai 2015 dans le cadre des festivités de « Mons 2015, Capitale Européenne de la Culture », l'intervention du Centre culturel est indispensable pour concrétiser cet événement d'envergure et de participation citoyenne.

A cet effet, une convention de mandat entre la Commune de Frameries et l'ASBL Centre culturel de Frameries a été établie. Celle-ci régit la nature des relations entre les partenaires ainsi que les modalités organisationnelles pour la concrétisation de l'événement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

a pris connaissance et approuve :

Article unique : la convention de mandat entre la Commune de Frameries et l'ASBL Centre culturel de Frameries pour la réalisation du projet « Grand Ouest » à Frameries.

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique – Mme Leleux Laurence – Directrice – Indemnités de déplacement octroyées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : d'octroyer des indemnités de déplacement à Mme Laurence Leleux, Directrice à l'Académie de musique, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Article 2 : de fixer le nombre de kilomètres soit $418 \text{ km} \times 0,3468 \text{ €} = 145 \text{ €}$ sur base d'un budget de 145 € prévu en 2015 sur l'article budgétaire 734/12101/2015 « frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires » prévu à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Indemnités de déplacement octroyées aux Directrices d'Ecole du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : d'octroyer des indemnités de déplacement aux Directrices d'école du fondamental, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, dans l'attente de l'approbation du budget 2015 par l'autorité supérieure ;

Article 2 : de fixer le nombre de kilomètres à octroyer par groupe scolaire comme suit :

- Mme Sabine Vankeerbergen : 1250 km soit $625 \text{ km} \times 2$ implantations (Calmette + Champ Perdu).
- Mme Rosanna lafolla : 625 km soit $625 \text{ km} \times 1$ implantation (La Victoire) ;

- Mme Géraldine Bériot : 1875 km soit 625 km x 3 implantations (La Libération + Léopold + Collard) ;
- Mme Jocelyne Cornez : 2500 km soit 625 km x 4 implantations (Eugies + Sars + Wauters + Floréal).

➔ soit 6250 km x 0,3468 € = 2167,50 € sur base d'un budget de 2.200 € prévu au budget 2015 sur l'article budgétaire 722/121-01 « frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires » prévu à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Garderies dans l'Enseignement du Libre – Subsidés non nominatifs de janvier à juin 2015

Le Collège Communal du 15 janvier 2015 a décidé d'octroyer les subventions sur l'article 722/44301 « avantages sociaux et subsidés pour l'enseignement du libre » du 5 janvier 2015 au 30 juin 2015 répartis comme suit :

- Ecole St Joseph Frameries : 2 465.08 €
- Ecole Sacré-Cœur d'Eugies : 1 816.36 €
- Ecole libre mixte de la Bouverie : 4 220.68 €
- Ecole Ste Waudru de Frameries : 1 963.62 €

Les organismes, repris ci-dessus ne sont pas inscrits nominativement au budget de l'exercice et les bénéficiaires ont fourni les documents nécessaires à l'octroi de la subvention.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article 1 : d'octroyer les subsidés sur l'article 722/44301 « avantages sociaux et subsidés pour l'enseignement du libre » pour la période du 5 janvier 2015 au 30 juin 2015 répartis comme suit :

- Ecole St Joseph Frameries : 2 465.08 €
- Ecole Sacré-Cœur d'Eugies : 1 816.36 €
- Ecole libre mixte de la Bouverie : 4 220.68 €
- Ecole Ste Waudru de Frameries : 1 963.62 €

La délibération requise est adoptée.

**RCA de Frameries – Compte de l'exercice 2013 et Plan d'entreprise -
Approbation.**

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article unique : d'approuver le compte de l'exercice 2013 et le Plan d'Entreprise de la Régie Communale Autonome de Frameries.

La délibération requise est adoptée.

**Régie Communale Autonome de Frameries – Désignation du Réviseur
d'Entreprise Approbation.**

Le Conseil d'administration de la Régie Communale Autonome de Frameries qui s'est tenu le 6 janvier 2015, a fait parvenir à l'Administration Communale de Frameries le dossier relatif à la désignation du Réviseur d'entreprise. En effet, le 23 octobre 2014, le Conseil d'Administration de la R.C.A. a décidé de procéder, par voie de procédure négociée, à l'exécution du marché relatif à la désignation d'un réviseur d'entreprise aux conditions du cahier spécial des charges établi à cette fin et pour une durée de trois ans.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article unique : d'approuver la désignation du Réviseur d'Entreprise de la Régie Autonome de Frameries et ce, pour une durée de trois ans.

La délibération requise est adoptée.

Point d'urgence Art. L1122-24 :

Modification des articles budgétaires liés aux articles de dépenses (ONSS) et de recettes de personnel APE

Le point d'urgence est évoqué car le moindre retard de paiement du personnel APE pourrait occasionner un danger pour l'Administration.

La Circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région Wallonne à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la communauté germanophone pour l'année 2015 prévoit que dans le cadre de la régionalisation des compétences relatives aux réductions de cotisations patronales, les réductions pourcentuelles et exonérations de cotisations patronales auxquels les pouvoirs locaux ont droit pour les agents contractuels subventionnés ont été converties en « réductions groupe cible ». Les cotisations patronales doivent être calculées pour ces travailleurs, et une réduction doit être demandée trimestriellement par l'employeur.

Concrètement et afin d'assurer une neutralité budgétaire à cette opération, la circulaire budgétaire prévoit que les inscriptions doivent être les suivantes :

- En dépense : imputation de la totalité des charges par fonction, au code économique xxx33/113-02;
- En recette : constatation des réductions demandées par fonction, au code économique xxx33/465-02

La circulaire prévoit que les divers logiciels de calcul de la paie pour les communes et CPAS seront adaptés pour répondre à ce changement de législation.

En effet, le logiciel de paiement des salaires Stesud utilisé au sein de l'Administration vient d'être modifié.

Après renseignement pris auprès à la fois de la Tutelle, du CRAC et de Stesud, il convient en urgence d'adapter les articles budgétaires tels que préconisés dans la circulaire.

La volonté de cette nouvelle directive est de prévoir les dépenses en matière d'ONSS pour le personnel APE comme pour du personnel contractuel ordinaire (28,86%) et non comme du personnel APE (5,73%) et de compenser cette différence en indiquant les sommes en recettes.

Or, le budget relatif au personnel APE a été conçu au budget initial en prévoyant des cotisations ONSS de 6% net.

Cet exercice, purement technique, n'a aucune influence sur le résultat global du budget et n'aura pour seule conséquence d'augmenter le total des dépenses de personnel. Toutefois, cette augmentation sera équilibrée par le même montant ajouté en recettes de personnel.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, B.GALLEZ, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, I.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

- Art. 1 : d'adapter l'ensemble des articles de dépenses de personnel APE comme suit xxx33/11302 et adapter les montants y afférents en calculant une cotisation ONSS de 29% en lieu et place de 6%;
- Art. 2 : de créer un article de recette avec un code économique xxx33/46502 parallèlement à chaque article de dépenses de personnel xxx33/11302 et y indiquer les montants relatifs à la différence de 23% obtenue par la différence des deux taux de cotisations ONSS;
- Art.3 : de créer ou adapter les articles de recettes de personnel APE xxx/46505 en y indiquant les sommes prévues par les points APE;
- Art.4 : modifier l'article de recettes relatif aux subsides du Pacte pour une fonction publique solide et solidaire de 104/46502 en 10410/46502;
- Art.5 : d'informer la tutelle en urgence des présentes modifications liées au budget initial 2015 afin que cette dernière puisse prendre en considération ces modifications dans son analyse du budget initial 2015 pour l'Administration communale de Frameries.
- Art. 6 : d'informer le CRAC de la présente décision.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 18 décembre 2014.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté vu qu'il n'a appelé aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

Le Bourgmestre ff.-Président,

Ph.WILPUTTE.

D.DRAUX.